

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,
JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, — . . . 10 » — 13 »
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'été, 6 mai).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 11 minutes du matin, Poste.
9 — 02 — — Omnibus.
1 — 45 — — soir, Omnibus.
4 — 13 — — Express.
7 — 18 — — Omnibus.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 03 minutes du matin, Mixte (prix réduit).
8 — 41 — — Omnibus-Mixte.
9 — 50 — — Express.
11 — 54 — — Omnibus-Mixte.
5 — 57 — — soir, Omnibus.
10 — 34 — — Poste.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
Dans les réclames 30 —
Dans les faits divers 50 —
Dans toute autre partie du journal. 75 —

RÉSERVES SONT FAITES :
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et
chez MM. GRASSET, JAYAUD et MILON, libraires.

Chronique Politique.

Nous croyons que le *Moniteur* ne tardera pas à annoncer l'époque de la réunion des Chambres, et, si nos renseignements sont exacts, c'est probablement au 18 novembre que sera fixée l'ouverture de la session.

On assure que le gouvernement a renoncé à l'idée d'une session supplémentaire à celle qui a été close au mois d'août. C'est la session de 1868 qui commencera au mois de novembre, et elle sera alors naturellement ouverte par l'Empereur lui-même avec la solennité accoutumée.

Les lois sur la presse, sur le droit de réunion et sur l'armée seront mises à l'ordre du jour et discutées au début même de la session.

Les divers ministères élaborent dès à présent leur budgets respectifs, afin que les lois de finances puissent être présentées le plus tôt possible.

La convocation des Chambres va mettre fin aux bruits systématiquement répandus sur la pensée, que certains journaux s'obstinaient à attribuer au gouvernement, de vouloir ajourner encore la discussion des lois organiques destinées à mettre en pratique le programme du 19 janvier.

D'autre part, nous avons lieu d'espérer que le discours de l'Empereur fixera les incertitudes de l'opinion sur les grandes questions de la politique intérieure et extérieure, et qu'à tous ces points de vue la session législative du mois de novembre sera importante et féconde. (La France.)

La correspondance parisienne de l'*Indépendance belge* donne les indications suivantes sur les résultats du voyage des ministres à Biarritz, qui est une des principales préoccupations du jour :

« La lettre au marquis de la Valette aurait été envoyée au *Globe*, de Londres, comme un ballon d'essai pur et simple.

« L'Empereur, à Biarritz, n'a pris aucun engagement avec les ministres actuels; il a écouté leur programme pacifique, a questionné et aurait ajouté : « Nous tâcherons de concilier tout cela. » Ce programme serait exécuté par M. de la Valette, au cas où il deviendrait ministre des affaires étrangères. Le successeur de M. de Moustier publierait dans le *Moniteur*, avec sa nomination, une lettre de Sa Majesté, lui recommandant de suivre la politique de non intervention. Comme par le passé, on l'appellerait politique d'abstention.

« On développerait, dans une circulaire, à peu près les idées suivantes :

« Nous ne pouvions intervenir à Rome, car la Prusse, qui a des engagements avec l'Italie, eût sans doute été obligée à une démonstration hostile qui nous eût entraînés à faire la guerre non-seulement aux bandes de Garibaldi, mais à la nation italienne tout entière, soulevée pour la sauvegarde de sa dignité. L'Italie est une grande nation à laquelle nous ne pouvons dicter des ordres.

« La circulaire ajouterait que si nous avions voulu faire des conquêtes, nous nous serions assurés de la Bavière et de la Belgique après Sadowa et que nous aurions poussé la Prusse à prendre toute l'Allemagne au lieu de la retenir.

« Notre ambition nous le conseillait, notre désintéressement nous a retenus. Nous n'interviendrons pas plus en 1868 qu'en 1866, — pas plus à Rome qu'à Berlin. Nous n'interviendrons pas, mais nous ne permettrons pas qu'on intervienne non plus ni en Danemark, ni en Hollande, ni en Orient.

« Notre politique sera claire, hautement avouée. Libérale à l'intérieur, la France se fera respecter à l'extérieur et elle ne reculera devant aucun sacrifice pour rester à la hauteur de son rôle par l'outillage complet de guerre. Elle n'attaquera personne; mais elle ne souffrira pas qu'on attaque ses alliés, qu'on détruise l'équilibre européen, qu'on substitue la force au droit.

« Peut-être ce projet de circulaire — qui est tout le programme de M. Rouher — n'aboutira-t-il pas; peut-être se traduira-t-il sous une autre forme que la forme diplomatique; mais tel aurait été, on me l'assure de bonne source, le texte des conversations tenues à Biarritz et tout au moins de la ligne politique proposée pour la circonstance. »

Nous laissons naturellement à l'*Indépendance* toute la responsabilité de ses informations.

On lit dans le *Mémorial diplomatique* :

Nous avons révoqué en doute dans notre dernier numéro les bruits propagés par la presse française et italienne au sujet d'une révision possible de la convention du 15 septembre. Nos informations sur ce point sont aujourd'hui très-formelles et nous permettent d'assurer que le voyage de M. Nigra à Biarritz n'a amené aucune négociation de cette nature entre les cabinets de Florence et de Paris.

L'arrangement relatif au partage de la dette pontificale a été réglé entre l'Italie et le saint-siège.

D'après le *Corriere italiano*, le général Cialdini serait nommé ambassadeur du roi d'Italie près la cour de Vienne.

D'après une correspondance adressée de Florence au *Journal des Débats*, il y a lieu de croire que l'opération financière, qui devait avoir lieu ce mois-ci, sera ajournée par suite des événements. Le gouvernement s'entendrait, sans doute, avec la Banque pour assurer la marche du service jusqu'à ce que le calme des esprits soit rétabli.

Il n'était bruit hier à Aldershot, dit le *Times*, que du départ de troupes pour le Nord de l'Angleterre, nécessité par le mouvement fenian dans toute cette partie du pays.

Le gouvernement autrichien est, on le sait, fort occupé d'une série de réformes dont le caractère est très-apprecié en Europe.

Parmi ces réformes, il en est une qui sera considérée comme très-hardie. M. de Beust vient d'abolir la police secrète. La seule suppression des agents de cette institution réalise une économie de 250,000 florins au profit du Trésor.

AFFAIRES D'ITALIE.

Les nouvelles de Rome sont toujours rares et n'annoncent aucune modification importante dans la situation. (La France.)

FRUILLÉTON.

LISA

PAR MARIN DE LIVONNIÈRE.

(Suite.)

Les deux frères passèrent à table. Devant les gens, la conversation prit un autre cours. D'ailleurs, une fois la serviette sur les genoux, M. de Fogny était tout à son affaire. Fin mangeur, profondément versé dans la connaissance des vins, des sauces, du gibier et du poisson, il dissertait de *omni re cibali* avec une autorité incomparable. S'il eût existé à l'Institut une section des sciences culinaires, sa place y était marquée. « Le peuple français, disait-il, est le premier peuple du monde, seul il produit de grands cuisiniers ! » Plusieurs fois il avait songé à écrire un livre qu'il eût intitulé : *l'Art de manger*. « Plaire au goût et ménager l'estomac, voilà, repétait-il, les deux points cherchés. Hélas ! qui les trouve avec précision ? Il avait même jeté sur le papier les bases du livre à faire ; mais le temps et un peu l'orthographe lui manquant pour conduire l'œuvre à bonne fin, il renonça à écrire ses pensées, et se réserva de

les développer oralement, persuadé sans doute comme La Bruyère, que le discours parlé a de grands avantages sur le discours écrit. Lorsque, en entendant ses improvisations, M. de la Roche-Léhan se permettait de sourire, il s'indignait. « Comment ! mon frère, s'écriait-il, vous aimez à considérer les choses de haut, vous avez l'esprit généralisateur. Eh bien, répondez à ceci : Depuis les Hotentots et les Samoïdes jusqu'à nous Européens et Français, en suivant tous les degrés de la civilisation, on voit l'art de manger s'élever en raison directe du progrès des lumières et de l'intelligence : dites-moi ce que mange un peuple, je vous dirai qui il est. Le sauvage dévore des racines et de la viande crue, l'homme policé, l'homme sage, le philosophe et le poète mangent des poulets truffés. Donc l'art de manger est le produit de la civilisation, et, parmi les arts, sa place est au premier rang »

Le chevalier professait cette théorie, moins par conviction absolue que par calcul : il maximait ses goûts. Les affaires, la toilette et le bien-vivre étaient ses principales passions : ne pouvant se dissimuler, au fond de l'âme, qu'il y a des choses plus dignes des soins et de l'ambition de l'homme, il réagissait contre cette pensée importune en célébrant haute-

ment les objets de ses complaisances ; il les faisait grands pour n'être pas petit lui-même.

M. de la Roche-Léhan connaissait de longue date le faible de son frère pour les bons dîners.

« Vous voudrez bien, dit-il, excuser ma pauvre cuisine, je ne vous attendais pas, mon cher Fogny.

— Mon Dieu, à la guerre comme à la guerre, dit le chevalier. Mais comment n'avez-vous pas d'écrevisses ?

— Et c'est la saison ?

— Comment ! la saison ! vous imaginez-vous que les écrevisses ont une époque spéciale, comme les cerises et les fraises ? Sachez-le donc : les écrevisses de la Dive sont bonnes en tout temps.

— En vérité, Fogny, je croyais...

— Ah ! je croyais !... quand on habite à une lieue de la Dive, de la rivière de France où se pêchent les meilleures écrevisses ! une telle ignorance !... vous parliez d'abdiquer tout à l'heure : en voilà une abdication ! Le roi de la création qui ne sait plus exercer son empire !

— Et manger ses sujets à propos, ajouta le marquis en riant.

— Riez tant que vous voudrez, mon frère, en réalité c'est pitoyable.

— Eh bien, Fogny, pendant tout le temps que vous voudrez bien passer chez moi, commandez les repas ; je vous délègue mon autorité sur la cuisine.

— Ah ! une cuisinière ! une femme à la tête d'un service aussi important ! Les femmes n'ont point l'esprit assez solide pour s'attacher fermement aux principes ; elles ne savent pas doser, elles sont irrégulières, changeantes ; elles ont un goût déplorable pour les sucreries et le vin doux. Enfin, n'importe : je verrai ce qu'on peut faire de votre margoton. »

Assaisonné par des propos de ce genre, le dîner tira à sa fin, lorsque le bruit des lourds battants de la porte d'entrée du château annonça un nouveau visiteur. Trois minutes après, Adrien entra dans la salle à manger.

Il fut embrassé, questionné, choyé à l'envi par les deux frères qui se querellaient à son sujet précisément parce qu'ils l'aimaient, chacun à sa façon.

L'appétit de voyageur dûment satisfait, on passa dans le salon.

Vers la fin de la soirée, M. de Fogny, après une négociation à voix basse avec son frère, aborda la grande affaire.

On lit dans le *Courrier français* :

Notre collaborateur, William Reymond, nous écrit de Florence, le 6 octobre :

L'opinion est ici tellement unanime en faveur d'un mouvement sur Rome que je ne peux croire à un recul. M. Rattazzi le voudrait, qu'il ne le pourrait pas.

C'est Menotti Garibaldi, ce sont les jeunes qui feront l'affaire. Ce soir même, il est parti d'ici un grand nombre d'exilés romains et de jeunes gens qui vont rejoindre les insurgés. Plusieurs caisses renfermant des armes ont été expédiées aux troupes révolutionnaires, tandis que jusqu'à présent, à Acquapendente, sur cent cinquante hommes il n'y en avait qu'une soixantaine d'armés.

Ce passage d'une lettre que nous recevons de Gênes, 7 octobre, indique bien le caractère grave de la situation en Italie.

Après avoir insisté sur l'exécution vouée par certains Italiens à M. Rattazzi, — sentiment que la double arrestation de Garibaldi a porté jusqu'à l'exaspération, notre correspondant ajoute :

« Ce qu'il y a de regrettable, c'est que le peuple fait monter sa haine plus haut que le ministre. On blâme le roi de se tenir à ce Narvaez italien. Le roi le voit et est tombé dans une grande tristesse dont ne parviennent à le tirer ni ses anciennes relations, ni la chasse. M. Rattazzi ne veut pas laisser les Italiens conduire le roi au Capitole, et les Italiens briseront la monarchie à Florence. Tenez-le pour sûr.

» Si M. Rattazzi n'était pas si obstiné dans son aveuglement, il considérerait que si les Italiens, ruinés, écrasés par les impôts, décimés par le choléra, sont cependant résolus à aller au-devant d'autres malheurs pour obtenir Rome, lui ne pourra aboutir qu'à la révolution en s'y opposant.

» Les soldats sont tous pour Garibaldi. La Marmora et Cialdini demandant d'être mis en non-activité, s'étaient leurrés qu'une protestation de l'armée aurait demandé leur retour à l'activité. Pas un mot n'a été dit en leur faveur, excepté par la *Perseveranza*, de Milan, qui ne compte pas. »

Nous lisons dans le *Pungolo*, de Naples :

« On nous assure de la manière la plus positive, et nous le publions avec empressement, que le gouvernement italien a déclaré à la France qu'il considérerait comme une déclaration de guerre à l'Italie le débarquement d'un seul soldat français sur le territoire romain. »

Nous lisons dans l'*Italie* :

« Le mouvement insurrectionnel est pour le moment dans un état d'expectative, et les bandes insurgées semblent vouloir s'organiser et combiner leurs mouvements avant de prendre l'offensive. »

Une dépêche télégraphique particulière, adressée à la *Liberté*, affirme que le pape serait assez gravement indisposé.

Rien n'a confirmé cette nouvelle.

On lit dans le *Courrier français*, à la date du 10 octobre :

D'après les informations particulières qui nous sont communiquées, Rome serait en pleine insurrection.

Ce qui semblerait confirmer la gravité de ces nouvelles, c'est l'absence totale d'informations officielles.

On peut remarquer aussi l'affectation avec laquelle les feuilles officielles attribuent les mouvements incontestables qui ont eu lieu dans les Etats pontificaux à des bandes garibaldiennes : — ce qui semblerait préparer la voie à une intervention française à Rome, que pourrait autoriser la convention de septembre, dans le cas où les mouvements ne seraient pas le fait d'insurgés locaux.

Ce matin, l'agence officielle n'a communiqué aucune dépêche aux journaux sur les affaires de Rome.

En revanche, les nouvelles des journaux italiens sont toutes favorables à l'insurrection.

L'agence Reuter, qui est pour l'instant une agence officielle, a communiqué hier aux journaux anglais les dépêches suivantes, dissimulées aux journaux français par l'agence Havas :

« Rome, 7 octobre. — Les fils télégraphiques ont été coupés sur divers points. Mais la ville est tranquille. »

« Florence, 8 octobre. — Les insurgés sont principalement concentrés dans la direction d'Acquapendente. Menotti Garibaldi est dans la vallée de Terverone. Des insurgés mieux armés et en bandes disciplinées se sont montrés dans les provinces de Velletri et de Frosinone. »

L'agence Havas disait laconiquement qu'on n'avait à Florence aucune nouvelle du mouvement dans les Etats romains.

La persistance du mouvement et son développement ne sont donc plus contestables.

La *Gazette de Turin* publie le fragment suivant d'une correspondance qui lui est adressée :

« N'ajoutez pas foi aux nouvelles décourageantes. L'affaire marche. »

» Il n'est pas vrai que les insurgés soient sans direction. Il y a un plan très-bien conçu et qui jusqu'à présent a été ponctuellement exécuté. »

La *Gazette piémontaise* dit que le prince Humbert aurait reçu l'ordre de se mettre à la tête de l'armée italienne qui doit entrer sur le

territoire romain, « d'accord avec la France », et ajoute que Garibaldi était parvenu à s'élever de Caprera. Le bruit en avait couru.

Nous trouvons dans le *Sport* des détails circonstanciés sur la mort de M. Achille Fould :

« Jeudi, 3 octobre, M. A. Fould assistait, dit ce journal, avec M. Henri de Breteuil, son petit-fils, et M. le préfet des Hautes-Pyrénées, aux courses de Maubourguet, auxquelles il paraissait prendre un vif plaisir.

» Le temps était froid et nébuleux; cependant il ne voulut pas descendre de la tribune, où sa place avait été réservée. Le lendemain, c'est à peine s'il accusa un sentiment de malaise qui ne lui fit changer en rien ses habitudes. Le lendemain, samedi, il s'est levé à son heure habituelle (5 h. 1/2), il a rédigé son courrier de huit à dix heures; il a visité ses écuries, qu'il a examinées avec attention et intérêt.

» Pendant le déjeuner, il a éprouvé dans la région de la poitrine un sentiment de froid avec oppression, qui l'a forcé de quitter la table pour s'aller coucher. Avant d'appeler son médecin ordinaire, M. Dunbarre, il a fait une application de révulsifs qui ont rétabli la circulation. A cinq heures, son médecin l'a invité à garder le lit pour tâcher de combattre une légère angoisse dont il se plaignait. A part cela, pas le plus léger indice de maladie. A six heures, M. Fould a pris un bouillon, un verre de bordeaux, fumé un cigare. Il manifestait de la gaieté, et à sept heures, il a congédié ses gens, désirant prendre du repos.

» A neuf heures, il a été trouvé mort dans son lit par M^{me} Fould, qu'un pressentiment avait appelé près de son mari. En ce moment, les salons étaient pleins de monde. Deux médecins, M. Dartas et M. Sempé, qui se trouvaient dans la maison, ont accouru pour constater la mort, qui remontait à quelques minutes, et qu'ils n'ont pu attribuer qu'à une angine de poitrine. La mort a été instantanée. Rien n'est comparable à la désolation occasionnée par cette fin funeste et inattendue. Le département des Hautes-Pyrénées, et la ville de Tarbes en particulier, font une perte irréparable. »

Les dépouilles mortelles de M. Fould seront ramenées de Tarbes à Paris par M. Adolphe Fould, député des Hautes-Pyrénées, par M. Gustave Fould, ses fils, et par M. Arnal, médecin et ami de la famille de l'illustre défunt. Les funérailles auront lieu dans la journée du lundi.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Un feu de cheminée s'est déclaré, hier, chez M. Guérineau, place de l'Hôtel-de-Ville. Il a été promptement éteint, grâce au concours des voisins.

Ces jours derniers, un conducteur de voitures, le nommé Louis Foucher, traversait une rue de Fontevault, la tête alourdie par de trop copieuses libations. Malgré les efforts qu'il faisait pour maintenir son centre de gravité, il finit par perdre l'équilibre et tomba sur le pavé. Dans cette chute, il se fit une grave blessure à la tête. Des gendarmes, accourus à la nouvelle de cet accident, s'empressèrent de faire transporter à leur caserne le blessé qui ne donnait plus signe de vie. Grâce aux bons soins qui lui ont été prodigués, durant toute la nuit, par les gendarmes eux-mêmes, Foucher a recouvré le lendemain matin toute sa connaissance et se trouvait hors de danger.

Un incendie causé par une imprudence a eu lieu, il y a quelques jours, à Trèves-Cault.

Un habitant de cette commune, le sieur Gaudichau, cultive l'élevage des lapins, dans l'espérance de s'en faire trois mille livres de rente. Ne trouvant pas le gîte de ses pensionnaires dans des conditions d'hygiène convenable, il résolut de le désinfecter.

Malheureusement, le moyen employé pour cette opération eut plus d'effet que son auteur n'en attendait. Le feu prit à la cabane, enclavée dans un bâtiment rempli de fourrages auquel il se communiqua instantanément, et malgré les secours apportés par les habitants de la commune, il fut entièrement détruit. La perte est évaluée à 1,500 fr. environ. Le bâtiment était assuré.

La taxe du pain et de la viande de boucherie a été rétablie à Paimbœuf, par arrêté municipal.

Le maire de Saint-Pol (Pas-de-Calais) vient de prendre également un arrêté qui rétablit la taxe du pain.

La pétition suivante, dit le *Journal de Rennes*, a été adressée au maire de Châteaubriant :

« Monsieur le maire,

» Les soussignés, ouvriers et pères de famille habitant cette localité, ont l'honneur de vous exposer qu'ils se trouvent, par suite de la cherté du pain, dans la nécessité de venir réclamer de votre équité le rétablissement de la taxe officielle du prix du pain, attendu que le prix du pain n'est pas en rapport avec celui du gain.

» Nous payons le pain le même prix que dans les grandes villes, et cependant les salaires ne sont pas aussi élevés.

» Au reste, dans la plupart des villes, et voire même dans beaucoup de communes rurales, la taxe officielle a été rétablie aussitôt que des abus de cette sorte ont été signalés à l'autorité.

Quand Adrien apprit qu'il s'agissait de le marier avec Mlle d'Arsoix, il se récria.

« Laisse-moi parler », interrompit le chevalier. Puis il traita la question de dot, et dit comment il entendait faire les choses égales de part et d'autre, pour le présent, du moins, à la condition que le projet fût exécuté.

Adrien remercia en bons termes, sans démonstrations exagérées.

« Mais ce charmant million, dit-il en riant, est oiseau sauvage, à ce que je vois, et court grand risque de s'envoler.

— Non, si tu sais le mettre en cage.

— Si je sais ; c'est-à-dire si on veut ouvrir la cage.

— Essaie toujours, mauvais sujet.

— Mon Dieu, j'essaierai volontiers, avec l'agrément de mon père.

— Ton père s'est engagé tout à l'heure à me laisser parler le premier ; j'ai bien assez d'un homme à convertir à la fois.

— Eh bien, mon oncle, si je n'ose pas encore me dire converti à la foi, je le suis du moins à l'espérance.

— Allons, c'est toujours quelque chose et, sur

ce, levons la séance. Cette maudite voiture m'a brisé les membres ; je ne serai pas fâché de les étendre sur un duvet quelconque. »

M. de la Roche-Léhan qui, de convention expresse, n'avait pas pris part à la conversation, conduisit son frère à sa chambre, et revint ensuite trouver Adrien. Ils tisonnèrent encore pendant une heure, et sérieusement, cette fois, parlèrent de la proposition de mariage faite par M. de Fogy.

Sans détourner son fils de la tentative à faire, le marquis conseilla la prudence.

« Sans doute, ajouta-t-il, l'affaire, comme dit ton oncle, est belle, mais tellement belle qu'il faut prendre garde de se laisser éblouir. On peut être très-riche et très-malheureux. Pour me servir d'une expression fort triviale, je dirai que Mme d'Arsoix ne me revient pas. Mais, en définitive, Mme d'Arsoix n'est point Flavie. Celle-ci peut avoir des qualités, je l'ignore ; je vais peu à Cerqueux ; l'extrême différence d'âge me sépare naturellement d'une jeune fille, je ne la connais pas bien. C'est à toi de faire un voyage de découvertes en ce pays fort beau d'apparence. »

Il fut convenu que, dès le lendemain, on irait à Cerqueux faire une première reconnaissance. Puis

le père et le fils se séparèrent un peu avant minuit.

IV.

Le lendemain donc, après le déjeuner qui fut retardé pour donner au chevalier le temps exigé pour sa toilette, la vieille calèche attelée des deux perchons roula dans la direction de Cerqueux.

Pendant la route, M. de Fogy parla peu ; en imagination il faisait de tendres retours vers le déjeuner, — on lui avait servi des écrevisses adorables ; — mais ce n'était chez lui qu'un sentiment vague ; il faut être juste, sa pensée principale en ce moment appartenait aux siens. Il plaignait son frère d'avoir une demeure si délabrée, une si maigre cuisine, une voiture si branlante dans sa vieille carcasse ; à titre de compensation, il voyait dans l'avenir Adrien tiré de misère, solidement établi, jouissant de tout le confort désirable, et cela grâce aux libéralités d'un oncle qui avait su prendre la vie par ses côtés sérieux. Occupé de ces réflexions, il n'accorda pas grand intérêt aux remarques échangées entre Adrien et son père sur les petites nouvelles de la vallée. D'ailleurs, le trajet entre la Roche-Léhan et Cerqueux ne dura pas longtemps, au bout d'une

vingtaine de minutes les trois visiteurs franchissaient le perron du gros château Louis XV.

Si on leur fit grand accueil, il n'est besoin de le dire. Mme d'Arsoix avait du monde, c'était l'époque du voisinage ; mais elle se consacra presque exclusivement aux nouveaux venus : à M. de la Roche-Léhan, elle parla du pays ; à M. de Fogy, des bruits parisiens dont l'écho se trouve chaque matin dans les journaux ; puis elle fit à Adrien les plus aimables reproches.

« Songer, lui dit-elle, que depuis quatre ou cinq ans nous vous avons vu une heure à peine ! négliger ainsi ses amis !

— Mon Dieu ! répondit Adrien, j'en suis très-repentant ; mais veuillez considérer, madame, qu'il y a cent cinquante lieues de Lille, où je suis en garnison, à Cerqueux où l'on veut bien remarquer mon absence.

— Ah ! la mauvaise raison ! Vous avez passé trois mois à la Roche-Léhan, il y a deux ans ; nous vous avons à peine entrevu.

— Une vraie désertion, observa le chevalier.

— Oui, oui, une désertion, reprit Mme d'Arsoix ; nous nous formerons en conseil de guerre pour juger le cas.

» Nous osons espérer que vous voudrez bien prendre en considération cette demande, et faire droit à une juste réclamation.

» Daignez agréer, etc. »

(Suivent les signatures.)

CONSEIL GÉNÉRAL DE MAINE-ET-LOIRE.

SESSION DE 1867.

(Suite.)

» Dans une seconde partie de son rapport, M. l'ingénieur Collin fournit des renseignements fort intéressants sur les observations faites pendant la crue et sur les effets qu'elle a produits dans le département de Maine-et-Loire. La hauteur de l'eau n'a pas dépassé en 1866 celle de 1856.

» Les principaux dommages ont consisté : dans la démolition de deux arches nouvellement établies dans la chaussée du Louet aux Ponts-de-Cé, causée par l'affouillement de la pile intermédiaire ; — dans la rupture de la levée syndicale de Gobier et de la levée du chemin de fer en aval de Saumur, produites l'une et l'autre par l'infiltration des eaux dans les chaussées, et non par submersion ; la route impériale n° 152, fut, au contraire, rompue par le déversement des eaux qui passèrent par dessus. Quelques quartiers de Saumur eurent à souffrir par l'infiltration des eaux au travers de la levée du Chardonnet et par les égouts de la ville. Enfin la partie inférieure du val de l'Authion fut inondée par la rupture d'une porte du pont éclusé dit le pont Bourgnignou, ainsi que la partie inférieure du val de Montjean par la rupture des vannes du pont Vallée.

» L'importance de ces dommages est évaluée dans le rapport à 150,000 fr.

» Ceux causés aux propriétés particulières, à 82,000 fr., non compris ceux qui ont pesé sur la compagnie du chemin de fer et sur les routes impériales et départementales et sur les chemins vicinaux.

» A la suite de ces désastres, une commission d'enquête fut chargée de recueillir sur les lieux les observations des populations intéressées et d'indiquer quels seraient les moyens les plus propres à atténuer autant que possible les effets de l'inondation.

» Dans un premier rapport, la commission rend compte de l'examen auquel elle s'est livrée, du résultat des conférences qu'elle a tenues sur plusieurs points de la vallée et des observations qui ont été produites devant elle durant le cours de sa tournée ; enfin, elle indique d'une manière générale le système de préservation et de défense auquel elle a dû s'arrêter. Ce système consiste en général dans l'établissement de déversoirs convenablement placés et construits de façon à introduire les eaux surabondantes dans des vallées, pouvant servir de vastes réservoirs et décharger d'autant le cours du fleuve dont le lit est souvent trop étroit.

» Ces déversoirs seraient réglés de manière que les vals fussent garantis contre les crues ordinaires, et envahis seulement lors des crues extraordinaires. Leur longueur serait calculée en vue de la hauteur adoptée pour chacun d'eux et de la superficie du val à inonder ; ils seraient formés en dérasant la levée et en garnissant le couronnement et les talus d'un solide revêtement en maçonnerie et chaux hydraulique. On acquerrait dans l'intérieur des vals une zone de terrain sur lequel on ferait des travaux de préservation, afin de faire disparaître autant que possible les causes de dommages aux terrains les plus rapprochés.

» Les effets produits par quelques déversoirs de ce genre, déjà établis, ont éclairé sur les améliorations et précautions à prendre, à l'égard de ceux que l'on construirait à nouveau, et quant aux dommages causés sur le reste de la superficie des vals ainsi submergés, la commission d'enquête fait observer, d'une part, que ces contrées, quoi qu'il arrive, sont toujours les plus exposées à une invasion ; que, d'un autre côté, cette invasion prévue, convenablement réglée et ménagée, loin d'entraîner les désastres causés par une rupture subite, ne produirait qu'un mal passager, sensiblement atténué et compensé souvent par les limons qui, déposés par les eaux sur le sol, viendraient en accroître plus tard la fertilité. Ce système, Messieurs, quelque dur qu'il puisse paraître pour les contrées auxquelles il devrait s'appliquer, est le seul qui semble à la commission d'enquête susceptible de fournir une solution efficace au problème qui lui était proposé. De cette façon, les régions envahies seront plus nombreuses, le mal sera plus étendu, mais moins grave, et on pourra pourvoir avec plus de certitude de succès à la défense de certains centres de population et de quelques contrées où de trop gros intérêts sont accumulés, de telle sorte qu'il paraît indispensable de les préserver à tout prix.

» Hâtons-nous de le dire, Messieurs, il résulte de l'exposé que fait la commission d'enquête, dans un second rapport du choix des vals à submerger le long du cours de la Loire, que la riche vallée de l'Authion ne serait pas atteinte.

» La commission d'enquête pense que le danger devant être d'ailleurs sensiblement diminué par l'adoption des mesures proposées dans les départements supérieurs, il suffirait, dans le nôtre, de consolider et de compléter les travaux de défense existant.

» Il conviendrait, pour cela, de fortifier, dans ses points faibles, et d'exhausser la levée route impériale n° 152, en calculant sa hauteur sur une revanche de 80 centimètres ; mais ce travail, à cause des expropriations qu'il entraînerait et des difficultés qu'il présenterait, notamment en face de Saumur dans le faubourg de la Croix-Verte et dans la traverse de Saint-Lambert, exigerait à lui seul une dé-

pense de six millions. Au surplus on adopterait probablement sur ce point la levée du chemin de fer lui-même qu'il faudrait alors relever comme ligne de défense.

» Dans la conférence tenue à Angers, le 3 mars 1867, plusieurs observations furent présentées au nom des populations intéressées. Les réclamations relatives aux excavations qui se sont produites sur la levée devant plusieurs maisons construites au pied de la chaussée recevaient satisfaction par le travail d'exhaussement de la levée.

» Celles concernant l'intumescence produite par les levées transversales qui servent d'abord à certains ponts, ont paru devoir être écartées, les observations faites par les ingénieurs ayant démontré que les dénivellations produites au passage de ces ponts étaient insignifiantes.

» Quant aux travaux destinés à protéger la ville de Saumur, ils consisteraient :

» 1° Dans l'exhaussement et la consolidation de la levée du Chardonnet ;

» 2° Dans la suppression de deux passages sous le quai en aval du pont ; on leur substituerait des accès à la Loire par dessus le quai ;

» 3° Dans des plantations et dans des travaux d'amélioration destinés à fortifier la levée du Thouet.

» Malheureusement, il n'a pas paru possible à la commission de répondre aux vœux de la municipalité, en protégeant plus efficacement l'îlot de maisons situé entre les deux bras de la Loire en face de Saumur.

» Enfin, on exhausserait la route impériale n° 158, sur la rive gauche du Thouet, ainsi que la route départementale aux abords du pont suspendu, afin d'éviter que ces deux routes étant submergées par le remou de la Loire toute communication entre la ville et l'Ecole de cavalerie fût suspendue. L'ensemble de ces travaux est évalué à 550,000 fr.

(La suite à un prochain numéro.)

A l'occasion de l'inspection, il y aura demain carrousel de l'Ecole de cavalerie. Si, par suite du mauvais temps, ces exercices ne peuvent avoir lieu, il y aura, dit-on, reprise de manège et exercices de haute école, par MM. les écuyers, dans le grand manège.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS.

Nouveau train de plaisir pour Paris.

Départ de Saumur, le 19 octobre, à 5 h. 57 m. du soir.

Retour, le 28 octobre, à 7 h. 10 m. du soir. Les prix sont les mêmes que précédemment, aller et retour :

18 fr. les secondes ;

12 fr. les troisièmes.

La délivrance des billets a commencé le 7 octobre et cessera le 15, au soir.

Les cours d'adultes, dirigés par M. Choyer,

— J'épîne pour deux mois de boulet, dit le chevalier.

— Deux mois à Cerqueux, ajouta Mme d'Arsoix, sans boulet, mais avec défense de franchir les limites du territoire.

— Interné, mon garçon, et placé sous la surveillance des plus beaux yeux du monde ! s'écria le chevalier en saluant les dames.

Ne pouvant tenir tête à deux ennemis qui se relayaient pour l'accabler, Adrien fut obligé de faire amende honorable et de promettre réparation de ses méfaits antérieurs.

Ce point obtenu, Mme d'Arsoix reprit son rôle de maîtresse de maison attentive à ne froisser personne. Comme un général, pendant la bataille, suit de l'œil les différents corps de son armée, les soutient par ses ordres, et leur fait sentir sa présence, la baronne adressait un mot à celui-ci, disait une parole gracieuse à celle-là. La conversation devint générale ; on effleura mille sujets, on dit cent mille riens.

Après deux heures de salon — à la campagne les visites sont longues, — MM. de la Roche-Léhan voulurent partir. Mme d'Arsoix se récria : elle avait compté qu'on lui donnerait la journée entière, ou

plutôt la semaine, voire le mois.

« Un mois à Cerqueux, et se pendre après ! s'écria le chevalier ; oui... n'étaient certaines assemblées d'actionnaires.

— Voilà qui est peu galant, cher monsieur de Fogny, nous quitter pour des actionnaires !...

— Il ne faut pas entendre ainsi les choses. Je quitte Cerqueux par discrétion, je vais me pendre par désespoir ; mais la voix de mes associés me retient, et par devoir je cours à Paris...

— Qui me console bien vite.

— Oh ! ne dites pas cela, chère madame, sans quoi je ferai un malheur.

— Sérieusement, madame, dit le marquis, permettez-moi d'emmener mon frère et mon fils ; je ne les possède que depuis hier soir ; dans quelques jours je vous les céderai, ils défendront alors leur liberté comme ils pourront.

— Ah ! se défendre... quand le cœur est pris ! » dit le chevalier en ramenant sur son sinciput une mèche de cheveux empruntée à son occiput.

Le débat se termina par une transaction : Mme d'Arsoix retint ses hôtes à dîner, et ne les laissa partir que sous promesse d'un prompt retour.

En revenant à la Roche-Léhan, le chevalier ne

souffla mot du mariage et nomma à peine Cerqueux, on eût dit qu'il avait oublié ses projets. Au fond, c'était pure tactique : il estimait qu'en toute affaire, une fois les ouvertures faites, il faut se donner de garde de revenir trop vite à la charge dans la crainte de rebuter. « Quand vous voulez persuader, disait-il, commencez par exposer clairement vos idées, faites voir les avantages qu'il y aurait à les suivre, indiquez, ne vous appesantissez pas. Abstenez-vous ensuite. Les gens reviendront d'eux-mêmes vous trouver ; ils sont gagnés. Cela s'appelle une affaire à l'étuvée. »

(La suite au prochain numéro.)

COURS DE MUSIQUE VOCALE.

A partir du 1^{er} novembre, M. Brück ouvrira un cours de solfège et de chant, une fois par semaine.

Le cours durera deux heures.

On peut se faire inscrire chez M^{lle} Brück, maison de M^{me} veuve Thuau, montée du Fort, près de la Retraite. (528)

à l'école publique des Récollets, recommenceront le mardi 15 octobre prochain, à 7 heures du soir.

L'enseignement comprendra, comme par le passé, les matières suivantes :

Lecture ; — Ecriture ; — Orthographe et grammaire française ; — Arithmétique et géométrie appliquées ; — Tenue des livres ; — Eléments d'histoire de France et de géographie ; — Dessin.

Les jeunes gens désireux de suivre ces cours, sont invités à se faire inscrire chez le directeur de l'école.

Pour chronique locale : P. GODET.

Dernières Nouvelles.

Les bandes d'invasion, dans les Etats romains, augmentent visiblement, et reçoivent même des renforts qu'encouragent les excitations du parti révolutionnaire.

L'attitude des troupes pontificales est toujours très-résolue. Elles ont, jusqu'à présent, des succès incontestables, et n'ont éprouvé que des échecs peu importants. A Rome la tranquillité est complète. (La France.)

Le Monde signale une nouvelle assez grave, si elle se confirme :

L'invasion garibaldienne, au lieu de cesser, augmente et va se répandre de tous côtés. Hier, c'était la province de Viterbe qui était envahie ; aujourd'hui, c'est la portion de la Sabine qui demeure encore au pape, et demain ce seront les provinces de Velletri et de Frosinone. La situation s'aggrave donc, d'autant plus que des bersagliers, des troupes régulières font, dit-on, partie de ces bandes, et que des officiers appartenant à l'armée sont chargés de diriger leurs mouvements. Le fils de Garibaldi, suivant la déposition des prisonniers, est à la tête des bandes qui envahissent la Sabine.]

L'agence Havas a envoyé la dépêche suivante aux journaux allemands :

« On nous assure de bonne source que les résolutions suivantes ont été prises à Biarritz, d'après le programme présenté par M. Rouher :

» 1° Le principe de non-intervention est regardé comme base de la politique française ;

» 2° Le maintien du pape à Rome jusqu'à la mort de Pie IX est regardé comme indispensable ;

» 3° Est également indispensable une entente avec le pape futur pour assurer l'autorité du saint-siège ;

» 4° A l'intérieur, réforme libérale, avec modification du projet de réorganisation de l'armée élargissant les cadres et restreignant l'effectif. »

Pour les articles non signés : P. GODET.

Le numéro que l'Univers illustré publie cette semaine est digne de ses aînés par la belle exécution des gravures, leur intérêt et leur actualité. Pour que l'on puisse en juger il nous suffira de citer les Portraits du Roi de Grèce et de la Grande-Duchesse Olga, sa fiancée ; trois charmantes Vues de Bade : le Théâtre, la Promenade et le grand Salon de conversation ; la Cathédrale de Francfort, récemment incendiée ; la Revue comique du mois, par Cham ; les Costumes et les Types du Caucase et de la Sibirie dans la section russe de l'Exposition universelle, etc., etc. La réputation littéraire de l'Univers illustré est trop bien établie pour que nous ayons besoin d'ajouter que le mérite de sa rédaction égale celui de sa partie artistique. Depuis dix ans, le succès de l'Univers illustré s'accroît et se consolide chaque jour, grâce aux efforts persévérants de sa direction et aux sacrifices qu'elle sait s'imposer.

L'Administration de l'Univers illustré continue à donner, jusqu'au 15 octobre prochain, aux personnes qui s'abonnent pour un an, la prime extraordinaire : les ŒUVRES COMPLÈTES DE BALZAC, illustrées de 1,000 dessins.

BULLETIN FINANCIER.

Malgré le démenti formel infligé par le Moniteur à certains bruits, les cours ne se sont pas relevés.

Le 5 p. 400 reste à 68.27 1/2, l'Italien à 45.55, le Mobilier à 175.75, l'Immobilier à 85, et les Mexicaines à 92.50, en attendant qu'elles tombent définitivement dans le gouffre de l'oubli.

Au milieu de ces déceptions cruelles, on est heureux de pouvoir annoncer une bonne nouvelle. J'ai signalé ici, on s'en souvient, la ferme et louable attitude prise par le *Moniteur des Tirages financiers* en faveur des souscripteurs abusés de l'emprunt tunisien de 1867.

Grâce à l'énergique initiative de ce journal, qui devrait trouver de plus nombreux imitateurs dans la

banque et dans la presse, justice a été rendue; les souscripteurs de cet emprunt sont assurés aujourd'hui du remboursement intégral de leurs versements.

Qu'en pense le Comptoir d'escompte, dont la conduite inqualifiable laisse sans appui et sans nouvelles les malheureux porteurs de l'emprunt tunisien de 1865?

Je signale sans hésitation les obligations de la Compagnie des lits militaires comme une des premières valeurs du marché. Elles sont de 800 fr., remboursables à 600 fr. en vingt-trois ans et rapportent 50 fr. payables par semestres. On voit donc d'après cela que les obligations les mieux dotées, celles même des chemins de fer, sont loin d'offrir de semblables avantages.

Quant à leur sécurité, elle est absolue; on le comprendra si nous disons que leur gage d'une valeur considérable est placé sous la sauvegarde de l'Etat, garant de l'intégralité du matériel, et seul et unique débiteur de la Compagnie, qui ne saurait en aucun cas être préféré. — P. Lambert.

P. GODET, propriétaire-gérant.

M. COULBAULT, ayant cessé ses fonctions d'avoué à Saumur et voulant retirer son cautionnement, fait la présente déclaration conformément à la loi. (479)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A CÉDER
UNE
RENTE DE 79 FRANCS
Remboursable au capital de 1,974 francs, Assise sur immeuble de valeur double. S'adresser audit notaire. (530)

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE
A L'AMIABLE,
UNE PETITE PROPRIÉTÉ

A Sainte-Radegonde, commune de Chenebutte-les-Tuffeaux, près Saumur, comprenant: maison, 1 hectare 7 ares 25 centiares de vigne, dans le Clos; 44 ares de vigne, au Vigneau, et une cave, avec pressoir, à la Mimerolle. S'adresser à M. KAPP-PERARE, à Saumur, rue de la Cocasserie, ou à M^e CLOUARD, notaire. (492)

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE
A L'AMIABLE,
4^e DEUX MAISONS

Très-propres au commerce, A Saumur, rue Royale, n° 30, et rue des Capucins, n° 71, avec cour et vastes magasins.

2^e UNE MAISON

A Saumur, rue de la Croix-Verte, composée de 10 pièces, caves, greniers et cour. S'adresser à M^{me} veuve MARQUET-THOREAU, rue de Bordeaux, ou à M^e CLOUARD, notaire. (493)

Etude de M^e LAUMONIER, notaire à Saumur.

A VENDRE

TERRAINS, propres à bâtir, sis rue de Bordeaux;
MAISON, place du Chardonnet, n° 6;
MAISON, rue du Puits-Tribouillet;
MAISON, rue du Temple, n° 19;
MAISONS AVEC JARDIN, rue Beaurepaire. S'adresser à M^e LAUMONIER, notaire à Saumur. (488)

ABONNEMENTS.

Un an. 64 fr.
Six mois. 32 fr.
Trois mois. 16 fr.

LE COURRIER FRANÇAIS
JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN.

ABONNEMENTS.

UN MOIS :
5 fr. 50 c.

Le *Courrier français* est le journal de Paris qui donne la plus large place à l'étude des questions sociales et départementales. Fondé en dehors de toute influence financière, il prend en toute circonstance les intérêts du public, des Actionnaires et des clients contre tous les abus et tous les monopoles. C'est le journal de tous, fait pour tous et par tous. Il publie en feuilleton des romans intéressants, *moraux* et bien écrits. Chaque abonnement donne droit, aux conditions ci-après, à une **PRIME GRATUITE** composée de volumes.

Abonnement de UN MOIS. 1 fr. de volumes.
— TROIS MOIS. 3 fr. —
— SIX MOIS. 6 fr. —
— UN AN. 12 fr. —

Un Numéro d'essai est envoyé GRATUITEMENT à tous ceux qui en font la demande par lettre affranchie.

Abonnements et Rédaction : 9, Rue d'Aboukir, 9.

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le

18

LE MAIRE,

Etude de M^e DABURON, notaire à Brézé.

A VENDRE
LA PROPRIÉTÉ

DU PETIT-PALTEAU
Consistant en bâtiments d'exploitation et servitudes, Contenant 15 hectares de terres labourables, prés, bois et luzernes. Cette propriété est située sur les communes de Saix, arrondissement de Loudun, et d'Epieds, arrondissement de Saumur. Toutes les terres sont propres au froment et à la luzerne. S'adresser, sur les lieux, au sieur ISIDORE COUTANT; Et, pour connaître les conditions de la vente, à M^e DABURON, notaire à Brézé. Il sera donné grandes facilités pour les paiements. (525)

Etude de M^e TOUCHALEAUME, notaire à Saumur.

A VENDRE
A L'AMIABLE,
TROIS FERMES

Sises arrondissement du Blanc (Indre), De la contenance totale de 240 hectares environ, d'un seul tenant. — Bail authentique. — 4,300 francs nets de tous frais. — Vue sur un lac de 200 hectares; pêche et navigation sur le lac. — Chasse à courre et à tir. — Gibier d'eau, de bois et de plaine.

S'adresser, pour les renseignements: A M^e TOUCHALEAUME, notaire à Saumur; A M^e NEVEU, notaire à Angers; A M^e GALIN, notaire à Paris; Et, pour visiter, à M^e JACQUEMIN, notaire au Blanc (Indre). (477)

Etude de M^e TOUCHALEAUME, notaire.

A VENDRE
OU A LOUER,

Pour la Saint-Jean 1868,
MAISON
Jardin et clos de vigne, d'une contenance de 55 ares, sis à Bagnoux, rue des Pauvres. S'adresser, pour traiter, à M^e TOUCHALEAUME, notaire. (531)

A CÉDER
COMMERCE DE VINS

EN GROS,
Avec bonne clientèle. S'adresser au bureau du journal.

Etude de M^e Henri PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE MOBILIÈRE
APRÈS DÉCÈS.

Le dimanche 15 octobre 1867, à midi, et jours suivants, il sera procédé, par le ministère de M^e Henri PLÉ, commissaire-priseur, dans la maison où est décédée M^{lle} Melanie Monceau, rentière, quai de Limoges, ancien hôtel du Belvédère, à la vente publique, aux enchères, du mobilier dépendant de sa succession.

Il sera vendu : Plusieurs lits, couettes, matelats, édrédons, couvertures, rideaux, draps, linge, effets, commodes, secrétaires, pendules, glaces, bergère et canapé Louis XV, anciennes vaisselles, vin rouge en bouteilles et dames-jeanne, batterie de cuisine, bois à brûler et autres objets. On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

Etude de M^e PORCHÉ, commissaire-priseur à Angers, rue des Cordeliers, n° 4.

VENTE
AUX ENCHÈRES,

Pour cause de cessation de commerce, DE
TOUT LE MATÉRIEL
ET
DES VINS

Garnissant le café VÉRITÉ, Sis à Angers, dans le Mail, Le mardi 15 octobre 1867, et jours suivants, à midi, par le ministère de M^e PORCHÉ, commissaire-priseur.

ON VENDRA :
Le mardi 15, — 2 grandes glaces de 5 mètres de hauteur sur 2 mètres de largeur, 11 glaces de 2 mètres de hauteur sur 1 mètre 20 centimètres de largeur, 3 beaux billards et leurs accessoires, pendules, tables et comptoirs avec dessus en marbre, banquettes garnies, chaises en rotin, tabourets, poêles et leurs tuyaux, pompes à bière, 120 couverts, service de table et garniture de comptoir en ruolz, nappes de toutes grandeurs, plusieurs grandes tables, dont une de 100 couverts, montres vitrées, etc., etc.;
Le mercredi 16, — 5,000 bouteilles de vins rouge et blanc, récoltes de 1858, 1864 et 1865; une barrique de vin rouge de Saint-Emilion, récolte de 1858; vins rouge et blanc ordinaires en barriques, etc., etc. On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

A VENDRE
OU A LOUER,

Pour entrer en jouissance à la Saint-Jean 1868,
UNE

BELLE MAISON DE COMMERCE

Située à Saumur, Place de la Bilange, Actuellement occupée par M. Balazar, quincaillier. S'adresser à M. PIGHERIE, hâlo-gèr. (535)

A CÉDER
UN

FONDS DE BOULANGERIE
A Saint-Florent, près Saumur. S'adresser à M. ROGEBEAU. (435)

A LOUER
UNE MAISON

Située à Saumur, Rue Haute-Saint-Pierre, Cave, écurie, remise, cour et jardin. Entrée en jouissance de suite.

UNE AUTRE MAISON

Rue du Portail-Louis, Occupée par M. Dézy. Entrée en jouissance à la Saint-Jean 1868.

A LOUER
PRÉSENTEMENT

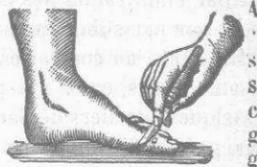
UNE CHAMBRE, rue Saint-Nicolas, au-dessus de chez M. Menard.
UNE PORTION DE MAISON, rez-de-chaussée, cave et grenier, rue du Pavillon.
UNE CAVE, rue de Fenet. S'adresser à M. GIRARD-ROUSTEAUX, place de la Grise. (435)

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine, Le CAFÉ RÉGULIER, rue Dailly, occupé par M. CHAUDRON. S'adresser à M^{me} veuve TREMBLANT.

M^{me} V^e PERARE, rue du Puits-Neuf, maison Meunier, a l'honneur d'informer qu'elle tient toujours en dépôt l'excellente **Pommade de la veuve Farnier**, pour **LES YEUX**. (518)

POMMADE BERTINOT



Artiste Peintre de Paris, seul possesseur en France, a l'honneur de recommander, pour la guérison radicale et instantanée des **CORS** aux pieds, Durillons et Œils de Perdrix, sa son garantie en suivant le traitement sans interruption pendant cinq jours, qu'exige une guérison complète.

Même prix qu'à Paris, 1 fr. le flacon.

Dépôt central, rue du faubourg Saint-Denis, 80, à Paris; à Liège, chez M. GILMAN, pharmacien-droguiste, rue Neuvice, 48; à Saumur, chez M. PASQUIER, pharmacien.

A LA VILLE DE PARIS.

On demande un apprenti pour le commerce. (425)

FABRIQUE D'ENCRE

de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur.

Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.

BOURSE DE PARIS.

RENTES ET ACTIONS au comptant.	BOURSE DU 10 OCTOBRE.			BOURSE DU 11 OCTOBRE.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862.	68 90	»	»	68 50	»	»
4 1/2 pour cent 1852.	98 25	»	25	98	»	»
Obligations du Trésor.	467 50	»	»	465	»	»
Banque de France.	3300	»	10	3300	»	»
Crédit Foncier (estamp.).	1277 50	»	2 50	1275	»	»
Crédit Foncier colonial.	550	»	»	550	»	»
Crédit Agricole.	602 50	2 50	»	600	»	»
Crédit industriel.	630	»	»	630	»	»
Crédit Mobilier (estamp.).	175	»	3 75	176 25	1 25	»
Comptoir d'esc. de Paris.	660	»	5	660	»	»
Orléans estampillé.	855	»	1 25	855	»	»
Orléans, nouveau.	»	»	»	»	»	»
Nord (actions anciennes).	1142 50	»	2 50	1137 50	»	»
Est.	545	»	»	542 50	»	»
Paris-Lyon-Méditerranée.	877 50	»	1 25	880	1 25	»
Lyon nouveau.	»	»	»	»	»	»
Midi.	528 75	1 25	»	525	»	»
Ouest.	546 25	»	»	550	3 75	»
C ^e Parisienne du Gaz.	1320	»	5	1505	»	15
Canal de Suez.	255	»	2 50	251 25	»	3 75
Transatlantiques.	302 50	»	5	305	2 50	»
Emprunt italien 5 0/0.	45 80	»	30	45 95	15	»
Autrichiens.	475	»	»	475	»	»
Sud-Autrich.-Lombards.	388 75	»	1 25	370	1 25	»
Victor-Emmanuel.	50	»	»	50	»	»
Romains.	47	»	1	47	»	»
Crédit Mobilier Espagnol.	177 50	»	»	175	»	2 50
Saragosse.	90	5	»	93	3	»
Séville-Xérès-Séville.	22 50	»	50	23	»	50
Nord-Espagne.	60	4	»	57	»	3
Compagnie immobilière.	92 50	»	5	91 25	»	1 25

OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'Etat, remboursables à 500 fr.

Nord.	319	»	»	318 50	»	»
Orléans.	313	»	»	313 75	»	»
Paris-Lyon-Méditerranée.	318	»	»	320	»	»
Ouest.	310	»	»	309 50	»	»
Midi.	310	»	»	309 50	»	»
Est.	313	»	»	313	»	»

Saumur P. GODET imprimeur

Certifié par l'imprimeur soussigné.